

Réunion du 11 février 2014

Le conseil municipal de Roderen s'est réuni ce mardi 11 février pour la dernière séance budgétaire de son mandat.

Ainsi, le compte administratif 2013 qui présente un excédent global de 75 991,87 € a été adopté à l'unanimité. Quant au budget primitif 2014 qui s'équilibre à 595 691,87 € (soit une diminution de 4 % par rapport à 2013) et à 650 632,92 € en investissement (soit une augmentation de 57,9 %) il a été adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

Côté investissements 2014 on relève notamment l'enfouissement de la ligne électrique de 20 000 volts entre la rue des Charmes et la salle de gymnastique (228 000 €), l'achat de la propriété Springer à l'entrée de la rue de Rammersmatt (84 800 €), l'isolation de l'école maternelle (43 000 €), le réaménagement de la zone de loisirs avec remplacement du pont menant à l'étang du Grüsselbach (40 000 €), les aménagements de stationnement et de voirie dans le haut du village (35 000 €), la construction d'un abri dans le verger école (21 000 €), l'acquisition d'une armoire ignifugée pour la mairie (15 000 €), la démolition de la maison Springer (10 000 €), des poteaux d'incendie (8 000 €), des installations de voirie, panneaux, radars, miroirs (6 000 €), l'aménagement du chemin du Mittlerer Neuberg (5 000 €), du matériel et du mobilier de bureau (5 000 €), la clôture de l'ancien dépôt d'ordures (5 000 €), du matériel pour les pompiers (1 500 €), de l'outillage pour les ouvriers (1 200 €). Pour financer ces projets on puise dans les fonds propres (173 000 €), on prévoit un emprunt (207 000 €), on attend des subventions (227 000 €), on récupère de la TVA (28 700 €) et la taxe d'aménagement (10 000 €).

Rythmes scolaires

Le conseil, tout en regrettant que la réforme en cours ne soit pas suffisamment aboutie (rythmes des enfants, moyens alloués, structures d'accueil, compétences, etc.) prend acte de la proposition d'horaires adressée à l'Académie (du lundi au vendredi de 8 H. à 11 H.30 – lundi, mardi et jeudi de 13 H.30 à 15 H. et vendredi de 13 H.30 à 15 H.30).

En bref

Echange de bans avec Rammersmatt : la signature est imminente, mais l'échange ne sera effectif qu'au 1er janvier 2015.

Ordures ménagères : il faudra s'attendre prochainement à une augmentation de 5 % de la redevance.

Site Internet : le nouveau site est en ligne sur www.roderen.fr